

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN DES ATHLÈTES DE TERREBONNE

Objectifs du programme

Le programme vise à soutenir financièrement les athlètes de Terrebonne sélectionnés pour participer à des championnats d'envergure provinciale, nationale ou internationale.

Pour les fins de ce programme, un championnat est défini comme un événement couronnant une saison ou un circuit de compétitions où est invité un nombre limité d'athlètes sur la base de résultats ou de niveau de qualification obtenus à un palier inférieur ou durant la saison en cours.

Critères d'éligibilité

1. Être un résident de Terrebonne
2. Avoir été sélectionné pour participer à un championnat de niveau provincial, national ou international d'une discipline reconnue par le gouvernement du Québec¹.
3. Déposer sa demande complète dans les 30 jours suivant la tenue de l'événement.

* Ne sont pas éligibles : les athlètes professionnels, les entraîneurs, les officiels, les accompagnateurs ainsi que toutes les personnes participant à des événements issus du milieu scolaire.

Fonctionnement du programme

Pour se prévaloir du Programme d'aide financière pour le soutien des athlètes de Terrebonne, les demandes doivent être appuyées par une organisation locale ou, s'il n'y en a pas, à une organisation régionale, provinciale ou nationale. Ces organisations doivent signer la demande et être étroitement liées au secteur d'activité du demandeur.

L'aide financière sera versée directement à l'athlète qui en a fait la demande.

Montant octroyé

À titre individuel

- a) La contribution sera de 225 \$ pour une participation à un championnat provincial.
- b) La contribution sera de 325 \$ pour une participation à un championnat national.
- c) La contribution sera de 525 \$ pour une participation à un championnat international.

À titre collectif²

L'aide financière sera versée à l'organisation qui verra ensuite elle-même à une répartition équitable auprès des participants en provenance de Terrebonne.

- a) La contribution sera de 500 \$ pour un groupe ou une équipe participant à un championnat provincial ou national.
- b) La contribution sera de 750 \$ pour un groupe ou une équipe participant à un championnat international (ex. : Jeux panaméricains, Jeux du Commonwealth, Championnats du monde, Jeux olympiques).

Présentation des demandes

Pour être recevables, les demandes doivent être acheminées à la Direction du loisir et de la vie communautaire par l'organisation dans les 30 jours suivant la tenue de l'événement.

La demande sera analysée seulement si tous les renseignements requis dans le formulaire sont présents au dossier :

- Le formulaire dûment rempli
- La preuve de résidence (par exemple, Carte Accès Terrebonne, permis de conduire ou compte de taxes)
- Le résultat de la compétition

Si la demande est déposée à titre collectif, la liste des membres de l'équipe ainsi que leurs coordonnées complètes.

¹ <https://www.quebec.ca/tourisme-loisirs-sport/encadrement-gouvernance-gestion-loisir-sport/programme-reconnaissance-federation-sportive#c404427>

² Pour être éligible à titre collectif, l'équipe doit être composée d'un minimum de 3 athlètes

Formulaire de demande d'aide

Identification de l'athlète

Nom du participant ou de l'équipe

Discipline

Date de naissance

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone

Courriel

Identification de l'organisme

Nom de l'organisme

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone

Courriel

Répondant de l'organisme

Nom

Fonction

Téléphone

Courriel

Championnat visé par la demande d'aide financière

Nom de l'événement

Envergure (Provincial, National, International)

Date

Endroit

Nom de l'organisateur

Téléphone

Manifestation ou niveau de qualification ayant permis la sélection des athlètes au championnat visé par la demande d'aide financière

_____	Régionale	Provinciale	Nationale	Internationale
Nom de l'événement	Envergure			
_____	_____			
Date	Endroit			
_____	_____			
Nom de l'organisateur	Téléphone			

Documents requis

Le formulaire dûment rempli

La preuve de résidence (par exemple, Carte Accès Terrebonne, permis de conduire ou compte de taxes)

Le résultat du championnat

Liste des membres de l'équipe ainsi que les coordonnées complètes (si la demande est déposée à titre collectif)

Les documents doivent être acheminés à la Direction du loisir et de la vie communautaire par courriel à loisirs.terrebonne@ville.terrebonne.qc.ca.

Signature

Je certifie :

que les informations fournies sont véridiques ;

que l'événement concerné par cette demande d'aide financière couronne une saison ou un circuit de compétitions où un nombre limité d'athlètes ont été invités sur la base de résultats ou de niveau de qualification obtenus à un palier inférieur ou durant la saison en cours.

Si la demande est déposée à titre collectif :

que je remettrai dans les meilleurs délais, l'aide financière reçue par le biais de ce programme aux athlètes de Terrebonne concernés.

Signature du représentant de l'organisme

Date

Signature de l'athlète ou du parent

Date

(parent ou tuteur dans le cas d'un mineur ou du responsable dans le cas d'un groupe)

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Reçu et vérifié par : _____ Date : _____

Vérifié par : _____ Date : _____

Numéro de dossier : _____